

# **Réflexion moraliste chez les Rhétoriciens**

## **Les actes du langage chez Deschamp**

**Strosetzki, Christoph**

First published in:

Wunderli, Peter (Hrsg.): Du mot au texte : actes du IIIème Colloque International sur le Moyen Français, Düsseldorf, 17 - 19 septembre 1980. Tübingen : Narr, 1982, S. 241-252  
ISBN: 3-87808-998-8

© 1982 Gunter Narr Verlag, Tübingen

## Reflexion moraliste chez les Rhétoriciens

### Les actes du langage chez Deschamps

La réflexion moraliste, telle qu'on la connaît chez un La Rochefoucauld ou un La Bruyère comprend deux dimensions à la fois — la première descriptive et la seconde normative. Dans la première le moraliste constate et dépeint le monde tel qu'il est avec les règles qui y sont suivies réellement, dans la deuxième, il exige un monde tel qu'il devrait être et la poursuite de règles sociales, ou tombées en désuétude, ou nouvelles. Quand la réflexion descriptive utilise des adjectifs ou des verbes d'appréciation ou de dépréciation, elle glisse dans le champ de la réflexion normative. La description des règles réellement suivies dans une société, corrompue aux yeux de l'auteur, peut avoir deux intentions: ou bien l'auteur veut familiariser le public avec des règles corrompues, qu'il faut appliquer pour bien s'intégrer dans ce monde. Il en fait des règles d'adaptation sociale. Ou bien il met en relief l'écart qui existe entre celles-ci et les règles morales que lui-même exige. La réflexion moraliste a donc été qualifiée de peinture de mœurs, d'anthropologie, de tentative d'éducation et d'éthique. Bien souvent elle est tout ceci à la fois.

J'essayerai de démontrer dans cet exposé qu'une part des idées que l'on exprime au XVII<sup>e</sup> siècle se trouve également chez le rhétoricien Deschamps — chose peu étonnante, car Deschamps lui aussi connaissait bien la vie de cour<sup>1</sup>, le déclin des valeurs féodales, le début du fonctionnariat, l'appauvrissement des familles nobles, l'essor de la bourgeoisie, et l'instabilité sociale. Ce sera donc moins la façon d'écrire de Deschamps rhétoricien qui m'intéressera — ce qui aurait donné l'occasion de le rapprocher du style concis des moralistes, style également très structuré du point de vue de la rhétorique. Ce qui nous intéresse ici ce sont les idées. Ce sera aussi la rhétorique, non pas la seconde, mais la première, plus précisément celle de la conversation, à propos de laquelle nous rencontrons quelques indications dans les écrits de Deschamps.

Comment Deschamps conçoit-il les règles du comportement social? La discussion sur ces règles semble d'autant plus pertinente que, à l'époque de Deschamps, l'adhésion fixe à un statut social s'est perdue, et avec elle la connaissance de sa propre place, de sa propre règle<sup>2</sup>:

Je voy a tout changer condicion,  
Et que chascuns de sa règle se part.  
Li sers viennent en domination,  
Seignourie des seigneurs se depart, . . .<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Cf. Ernst Hoepffner, *Eustache Deschamps. Leben und Werke*, Strasbourg 1904, p. 76 ss; cf. pour les rhétoriciens Paul Zumthor, *Le masque et la lumière. La poétique des grands rhétoriciens*, Paris 1978 p. 44.

<sup>2</sup> Eustache Deschamps, *Oeuvres complètes*, 11 vol., éd. Marquis de Queux de Saint Hilaire (vol. 1-6) / G. Raynaud vol. 7-11), Paris 1878-1903, vol. 7, p. 231.

<sup>3</sup> *Op. cit.*, vol. 2, p. 31.

Ici comme ailleurs Deschamps se réfère à des règles d'ordre moral valables autrefois, qui ne sont plus en vigueur à son époque<sup>4</sup>. Néanmoins, il exige qu'elles soient d'autant plus respectées:

Fay tousjours ce que tu doys<sup>5</sup>.  
 Sanz regle ne puet nulz durer<sup>6</sup>.  
 On ne puet bien sanz regle ouvrir<sup>7</sup>.

Dans la ballade "les estats du monde" Deschamps donne pour chaque groupe social une règle différente. Si les chevaliers doivent défendre le peuple, si les marchands doivent vendre leurs marchandises sans convoitise et sans usure, le peuple "doit labourer [. . .] Pour les nobles vivre a honour."<sup>8</sup> A plusieurs reprises, on donne des règles et conseils plus détaillés au prince et aux nobles. Le prince, pour se faire obéir, doit être craint<sup>9</sup>, doit éviter la trop grande familiarité<sup>10</sup>, doit également éviter l'orgueil, pour attirer la bienveillance des gens<sup>11</sup>, et doit agir selon la volonté de Dieu<sup>12</sup>. Les nobles se voient discrédités en tant que guerriers cherchant l'honneur par la destruction<sup>13</sup>. Deschamps réglemeute surtout leur vie de cour<sup>14</sup>, cherche vainement à corriger les défauts des "gens mondains"<sup>15</sup>, qui malgré ces défauts disposent d'un art social inimitable par exemple pour les parvenus<sup>16</sup> et les clercs:

N'ilz ne puelent jamais estre propice  
 Aux ars mondains: on ne fait que moquer  
 De ce qu'ilz font [. . .]  
 Clercs maleureux, alez chanter vo messe!<sup>17</sup>

Il semble donc que la vie de cour exige la maîtrise de certaines règles — la cour étant devenue le champ de bataille de la bourgeoisie et de la noblesse non guerrière désireuse de faire ou garder fortune.

La cour offre à Deschamps un spectacle social passionnant et aussi celui qui lui est le plus proche.

Car par deliz attraiz gens et amors,  
 En promettant estat et seignourie, [. . .] <sup>18</sup>

Le seul conseil s'y paye avec de l'argent:

En conseillant vont demander  
 Plusieurs argent a leur seignour,  
 Li grant, ly moien, li menour,  
 Soit a duc, a prince ou a roy,  
 Ne font que dire sanz sejour:  
 "Sire, souviengne vous de moy."<sup>19</sup>

Et l'argent semble déjà jouer un rôle capital dans cette société où les valeurs de l'éthique féodale ont été ébranlées.<sup>20</sup>

Qui fait la science acquerir?  
 Qui fait chevalerie aler?  
 Qui fait marchandise courir?  
 Qui fait conclusion d'amer?

<sup>4</sup> *Op. cit.*, vol. 6, p. 246 s.

<sup>5</sup> *Op. cit.*, vol. 4, p. 23 s.

<sup>6</sup> *Op. cit.*, vol. 7, p. 204.

<sup>7</sup> *Op. cit.*, vol. 7, p. 204.

<sup>8</sup> *Op. cit.*, vol. 8, p. 144.

<sup>9</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 101 s.

<sup>10</sup> *Op. cit.*, vol. 6, p. 175, 245.

<sup>11</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 282 s.

<sup>12</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 415.

<sup>13</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 159 s.

<sup>14</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 376 s.

<sup>15</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 357.

<sup>16</sup> *Op. cit.*, vol. 2, p. 53 s.

<sup>17</sup> *Op. cit.*, vol. 7, p. 74.

<sup>18</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 237.

<sup>19</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 303 s.

<sup>20</sup> *Op. cit.*, vol. 3, p. 22; vol. 1, p. 313.

Qui fait vaisseaulx courir par mer?  
 Qui fait paix et guerre entre gent?  
 Qui fait le prince renommer?  
 Tout se fait par force d'argent. [. . .]  
 Qui fait au monde seignourir?  
 Qui fait empires conquerer?  
 Qui fait maint malade guerir?  
 Qui fait dancier? Qui fait joster?  
 Qui fait les advocas parler?  
 Qui fait maint atour bel et gent?  
 Qui fait homme vivre et regner?  
 Tout se fait par force d'argent.<sup>21</sup>

Quels sont les principes, les règles qu'il faut observer pour avoir du succès à la cour? Il s'agit de règles généralement pratiquées, mais moralement condamnées, comme le démontre le dialogue suivant, extrait d'une ballade:

Apprenez moy comment j'aray estat  
 Soudainement, dame, je vous en prie,  
 Et en quel lieu je trouveray bon plat  
 Pour gourmander et mener glote vie.  
 – Je le t'octroy, traison et envie  
 Te fault sçavoir, ceuls te mettront avant;  
 Mentir, flater, parler de lecherie:  
 Va a la court, et en use souvent.<sup>22</sup>

Deschamps conseille à celui qui veut rester à la cour d'avoir de la complaisance<sup>23</sup>, de se faire aimer par son agréable conversation<sup>24</sup>, de "faire plaisir"<sup>25</sup> ou de plaire par sa façon de s'habiller<sup>26</sup> ou par sa bonne constitution physique<sup>27</sup>. Malheureusement, il doit finalement admettre qu'"on ne puet estre amé de tous"<sup>28</sup>. Il est clair que tous ces conseils sont à deux pas de la flatterie et du mensonge, principes moralement condamnés dans la citation précédente. Au besoin même, l'apparence doit remplacer la vraie pensée, la vraie idée. Le paraître compte, et non pas l'être<sup>29</sup>:

Il ne vault rien au jour d'ui qui ne souffle<sup>30</sup>.

Cette règle recommande l'apparence pour le succès social et la description suivante en donne les exemples:

Telz parle bel qui ne scet chevir,  
 Telz se maintient qui a po de pouoir,  
 Telz semble bons par se face polir  
 Qui a le cuer vain, orgueilleus et noir, [. . .]<sup>31</sup>

– exemples que Deschamps critique pourtant d'un point de vue moral.

Pour plaire il faut rester dans le cadre délimité par la courtoisie, la courtoisie étant la qualité caractéristique du chevalier moderne<sup>32</sup>. Deschamps en donne plusieurs exemples<sup>33</sup>. Mais quand il défend de pousser à l'extrême les règles de la politesse, il a recours au principe antique de la médiocrité, qui déjà dans l'optique épicurienne défend le trop en nourriture ou en boisson. Car "Qui trop prant, mourir fault ou rendre."<sup>34</sup> Deschamps transpose

<sup>21</sup> *Op. cit.*, vol. 8, p. 75 s.

<sup>22</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 365; cf. aussi vol. 5, p. 308 s.

<sup>23</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 174.

<sup>24</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 175.

<sup>25</sup> *Op. cit.*, vol. 2, p. 30.

<sup>26</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 308.

<sup>27</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 2 s.

<sup>28</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 173

<sup>29</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 232.

<sup>30</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 37.

<sup>31</sup> *Op. cit.*, vol. 7, p. 200.

<sup>32</sup> *Op. cit.*, vol. 2, p. 158.

<sup>33</sup> *Op. cit.*, vol. 7, p. 80 ss.; vol. 4, p. 276 s.; vol. 5, p. 305 s.

<sup>34</sup> *Op. cit.*, vol. 8, p. 205; cf. aussi vol. 3, p. 180 ss.

la règle culinaire sur un plan social: selon lui il ne faut pas chercher à s'élever trop haut, ni à descendre trop bas<sup>35</sup>. Dans le premier cas on est exposé à l'envie des autres et au danger de tomber trop bas, dans le second cas, par contre, à l'obligation de mendier<sup>36</sup>. La règle qui consiste à rechercher toujours un moyen terme conduit Deschamps à la louange de l'état social moyen où l'homme avec son savoir et son travail vit mieux que maint "grant seigneur"<sup>37</sup> – et c'est déjà un indice évoquant la tentation de s'évader des hauteurs de la cour, tentation dont nous parlerons plus tard.

A la cour, par contre, on est obligé de s'adapter à des règles sociales que le sentiment moral doit vivement critiquer. Deschamps énumère les principes immoraux exigés par la vie de cour.

Desloiauté, Faintise, Iniquité,  
Mesdit d'autrui, Traison, Fausseté,  
Dissimuler, Mentir avec leur trace,  
Glottonie, Orgueil, Hautteneté.<sup>38</sup>

Il s'y ajoute avarice luxure, envie<sup>39</sup> et surtout convoitise<sup>40</sup> qui est le contraire de largesse traditionnellement exigée du chevalier<sup>41</sup>; la convoitise permet aux riches d'accumuler les trésors aux dépens des pauvres exploités comme par des loups<sup>42</sup>. Vu les "meurs mauvais de celles et de ceaux Qui gouvernent les cours communement"<sup>43</sup> les "gens de court loy-aux"<sup>44</sup>, s'orientant selon les principes moraux, n'ont pas la vie facile. L'obligation de se conformer aux règles immorales pratiquées à la cour, l'instabilité des constellations<sup>45</sup>, qui souvent contrecarre l'espoir d'une récompense<sup>46</sup> et la vie du courtisan qui est comme au service du diable<sup>47</sup>, tout remet en question la valeur du succès à la cour, succès dont la préparation exige de longues et dures années<sup>48</sup>. Celui qui, enfin, a fait sa place à la cour y est prisonnier:

Demourer puet bien qui voudra  
Soit nobles, clerks, bourgeois ou lays;  
Car puis le jour qu'il s'en yra  
De lui ne souvendra jamais.<sup>49</sup>

Mais à celui qui ne veut ou ne peut plus se soumettre au règlement strict de la vie de cour on donne ce conseil:

Acquiere un lieu secretement  
Pour aler quand la cour faurra.<sup>50</sup>

Celui qui ne veut pas prendre de risque doit "avoir a court un pie hors et l'autre ens"<sup>51</sup> – une idée que l'auteur corrige et accentue quand il propose "d'avoir deux piez de tous poins hors de court"<sup>52</sup>. Heureux, celui qui vit de son bien, sans dépendre de la grâce des rois et princes, sans dépendre d'une cour<sup>53</sup>. Est heureux celui qui peut jouir de la vie à la campagne:

que nostre vie est saine! [. . .]  
Dieu nous a bien en ce monde ordonné;  
Car l'air des champs nous est habandonné; . . .<sup>54</sup>

<sup>35</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 386 s.

<sup>36</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 185.

<sup>37</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 26; cf. aussi vol. 1, p. 128.

<sup>38</sup> *Op. cit.*, vol. 2, p. 80 s.

<sup>39</sup> *Op. cit.*, vol. 3, p. 143.

<sup>40</sup> *Op. cit.*, vol. 3, p. 31.

<sup>41</sup> *Op. cit.*, vol. 2, p. 8

<sup>42</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 230.

<sup>43</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 401.

<sup>44</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 401.

<sup>45</sup> *Op. cit.*, vol. 3, p. 109 s.

<sup>46</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 148 s.

<sup>47</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 231.

<sup>48</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 105.

<sup>49</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 112.

<sup>50</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 314.

<sup>51</sup> *Op. cit.*, vol. 2, p. 30.

<sup>52</sup> *Op. cit.*, vol. 6, p. 9.

<sup>53</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 412 s.; vol. 6, p. 38 s.

<sup>54</sup> *Op. cit.*, vol. 3, p. 2.

La retraite de la vie de cour — unique moyen d'échapper à ses obligations sociales — semble garantir en même temps la santé physique et morale tout comme la libération des contraintes dues aux règles sociales.

Pourtant, la maîtrise du comportement social est exigée à tous les niveaux. Chaque groupe dans la société dispose de connaissances spécifiques et d'un savoir social spécifique:

Sires qui veult faire aucun maçonnaige  
Doit son vouloir aux maçons descouvrir,  
Aux charpentiers parler du charpentaige  
Et aux couvreurs marchander du couvrir,  
Ne pas ne doit telle matere ouvrir  
Aux vigneron, qui ne scevent que c'est,  
Ne bon conseil aux foles gens querir:  
Chascun sçavoir doit ce que bon li est<sup>55</sup>.

Il en est de même des avocats, des hommes de finance et des chevaliers<sup>56</sup>. Deschamps se penche aussi, mais plus abstraitement sur fonction et valeur pratique des arts libéraux, dont il analyse le rapport aux "arts mécaniques"<sup>57</sup>. La discipline la plus digne à ses yeux, c'est l'arithmétique. Car grâce à elle, on peut s'enrichir, on peut compter et manier l'argent. Par rapport à elle, les autres manquent d'utilité:

Grammaire est rien; Logique ne s'avance;  
Rhetorique ne puet richesse avoir; . . .<sup>58</sup>

Pour des raisons d'ordre pratique, c'est également la maîtrise d'"Ancre, cire, pappier et parchemin"<sup>59</sup>, qui est utile. Telle est la science utile à tout le monde. Comme il y a des règles spécifiques à chaque groupe social, il y a aussi un savoir spécifique à chaque groupe. Ce savoir est intimement lié aux règles du comportement, il est en quelque sorte fondement de règles virtuelles. Le roi a besoin de "sciences". Car "Roy sanz lettre est comme asne couronné<sup>60</sup>". Deschamps se plaint de ce que les nobles ne s'intéressent plus, comme ils le faisaient autrefois, aux arts libéraux. L'explication en est d'après lui que les "ars mondains" de la noblesse ont changé avec la perte des terres et des droits féodaux<sup>61</sup>. Ce terme d'"ars mondains" chez Deschamps semble s'appliquer à toutes les sphères sociales, mais surtout à la cour<sup>62</sup>.

Comment acquérir les "ars mondains" qu'il faut respecter à la cour? Le rhétoricien Deschamps répond à la question avec une pointe d'humanisme, en soulignant les avantages de l'étude et du savoir, plus passionnants que les fêtes, la chasse et la danse<sup>63</sup>, et qui augmentent sans borne renommée et prudence<sup>64</sup>. Deschamps serait enclin à faire rechercher les règles de la vie de cour, à la cour même — ce qu'il note à plusieurs reprises<sup>65</sup>. Seulement, il doit admettre que "Cognoissance se tient trop pou a court<sup>66</sup>". Mieux vaut-il donc — ici encore Deschamps pense en humaniste — consulter les écrits, surtout s'ils offrent des exemples tirés de l'histoire, de la Bible et de l'antiquité. Lui-même — dit-il — ayant vu un grand nombre de cours et donc capable de généraliser à partir de ses expériences, communique à son lecteur un savoir digne d'être écouté<sup>67</sup>. Au roi désireux de savoir comment il doit agir, il donne successivement comme exemple: Alexandre, Hector, César, David, Judas

<sup>55</sup> *Op. cit.*, vol. 6, p. 76.

<sup>56</sup> *Op. cit.*, vol. 6, p. 76 s.

<sup>57</sup> *Op. cit.*, vol. 7, p. 22 ss.

<sup>58</sup> *Op. cit.*, vol. 2, p. 161.

<sup>59</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 19.

<sup>60</sup> *Op. cit.*, vol. 6, p. 255.

<sup>61</sup> *Op. cit.*, vol. 3, p. 187 s.

<sup>62</sup> *Op. cit.*, vol. 7, p. 203; vol. 5, p. 354; vol. 7, p. 74.

<sup>63</sup> *Op. cit.*, vol. 2, p. 115.

<sup>64</sup> *Op. cit.*, vol. 2, p. 115.

<sup>65</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 284, 365.

<sup>66</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 284; cf. aussi vol. 2, p. 163s.

<sup>67</sup> *Op. cit.*, vol. 3, p. 85; vol. 1, p. 149.

Machabée, Arthur et Charlemagne<sup>68</sup>. Le prince doit "apprendre les livres et sçavoir, Et de veoir les faiz des anciens, Car la voit il et les maulx et les biens<sup>69</sup>." Comme Charlemagne savait latin et grec, comme Alexandre se faisait instruire par Aristote, Deschamps exige pour son époque d'abord la chose suivante:

Les roys doivent humblement recevoir  
Dotrine en eulx de leurs gramariens, . . .<sup>70</sup>

Mais on doit surtout connaître les textes des Anciens -- c'est à dire des personnages de l'antiquité comme de la Bible<sup>71</sup> et ce "qu'ilz firent pour nostre enseignement"<sup>72</sup>; c'est l'unique moyen d'arriver à la très nécessaire connaissance de soi-même<sup>73</sup>. Deschamps est à ses propres yeux l'infatigable précepteur de son public, quand il cite des exemples tirés de la vie quotidienne ou de la Bible: "Si j'en parle, c'est pour enseignement<sup>74</sup>," dit-il remarquant ailleurs comme étonné: "Mais je n'en voy amender creature<sup>75</sup>." A cet égard, il se met au même rang que les prophètes ou les prédicateurs, qui, dit-il, malgré le consentement du public, n'opèrent aucun changement dans les actes de ce public<sup>76</sup>.

L'enseignement de Deschamps porte également sur la rhétorique. Nous avons vu que la capacité de bien parler caractérisait déjà le noble. Nous allons voir que les indications que Deschamps donne sur les différentes façons de bien parler sont conçues, d'une part pour faciliter les actes du langage, pour rendre plus effective et agréable la communication sociale, mais qu'elles visent d'autre part à purger celle-ci de son immoralité, à réaliser en elle de hauts principes moraux, comme par exemple celui de la vérité. Qui veut passer pour être "bon rhétoricien" doit toujours respecter les règles suivantes:

Parler briefment, en substance et en bien,  
Hardiment, saigement, et que rien  
Ne soit obmis qui a son fait affiere;  
Par membres doit diviser sa matiere,  
Et tout moien moustrer s'entencion  
Par douce voix et par seure maniere: . . .<sup>77</sup>

Dans la communication, on doit s'appliquer à l'exactitude grammaticale et logique qui s'apprend le mieux dans les "diz" de "maint acteur ancien", comme par exemple Socrate ou Sénèque. Est à blâmer, tel un médecin qui sans entendement opère des corps humains, celui qui parle sans l'art de bien parler. C'est donc une rhétorique de la parole, générale dans ses règles, valable encore dans les conversations quotidiennes les plus communes dont il s'agit ici.

Deschamps analyse la parole par rapport à l'action et au silence. Quand il y a rupture entre parole et action, il faut préférer les bonnes actions aux bonnes paroles et blâmer ceux qui parlent bien mais agissent mal<sup>78</sup>:

Lequel vault mieulx: ou parler ou soy taire?<sup>79</sup>

Ce problème — difficile à résoudre — est le refrain d'une ballade. En tous cas, on n'a pas le droit moral de taire des vérités importantes<sup>80</sup>. Du point de vue de l'avantage social le problème est plus complexe:

<sup>68</sup> *Op. cit.*, vol. 3, p. 58 s.

<sup>69</sup> *Op. cit.*, vol. 3, p. 87.

<sup>70</sup> *Op. cit.*, vol. 3, p. 88.

<sup>71</sup> Pour les connaissances qu'avait Deschamps lui-même cf. Hoepffner, *Deschamps*, p. 158 ss.

<sup>72</sup> Deschamps, *Oeuvres*, vol. 2, p. 70.

<sup>73</sup> *Op. cit.*, vol. 2, p. 69 s.

<sup>74</sup> *Op. cit.*, vol. 3, p. 72.

<sup>75</sup> *Op. cit.*, vol. 6, p. 250.

<sup>76</sup> *Op. cit.*, vol. 7, p. 242 s.

<sup>77</sup> *Op. cit.*, vol. 7, p. 208 s.

<sup>78</sup> *Op. cit.*, vol. 2, p. 103 s.

<sup>79</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 129 s.

<sup>80</sup> *Op. cit.*, vol. 2, p. 47 s.

Qui trop se taist, on ne lui donne pas,  
 Mais lui toul't l'en; lors fault crier et braire.  
 Muiaux n'ont rien: [. . .]  
 parler fault a compas  
 Ne trop ne pou, par maniere ordonnée; [. . .] <sup>81</sup>

La discussion sur les extrêmes absolus de silence et de parole mène aux extrêmes relatifs de parler trop et parler peu. Comme dans la nourriture, comme dans les humeurs, il ne faut pas se laisser emporter, mais rester dans les limites de ce moyen terme<sup>82</sup> déjà cité plus haut. — Je passe sur les remarques que fait Deschamps sur les signes non verbaux de la communication, comme le rire, où il distingue le rire hypocrite du rire franc, malin, joyeux, moqueur ou maladroit<sup>83</sup>. Je passe également sur ses remarques, quant aux diverses façons de manger — remarques où l'on dépeint telle personne qui mange comme une brebis, telle autre comme un veau, celle qui mâche comme à l'aide d'une scie ou celle qui mâche comme une souris<sup>84</sup> — remarques qui sont avant tout la preuve d'une certaine sensibilité vis-à-vis du savoir-vivre<sup>85</sup>.

Je préfère analyser de plus près l'usage de la vérité, usage révélateur du monde corrompu et de la nécessité d'une adaptation — exigeant un enseignement — d'une part aux règles corrompues qui règnent dans ce monde, et d'autre part à l'exigence de vivre selon certaines règles morales. Deschamps constate qu'à son époque, on manque de gens qui disent la vérité — comme Diogène par exemple<sup>86</sup>. Même à l'issue d'une recherche intensive, on ne saurait rencontrer de vérité nulle part<sup>87</sup>. La vérité est tombée en désuétude dans la vie actuelle. Deschamps conseille donc de se conformer à la situation, en évitant de dire la vérité:

Mentez toujours, pour vo bien le vous prie,  
 Et qui dira verite sera mors.<sup>88</sup>

Dans une de ses fables, Deschamps évoque certaines vérités qu'il est préférable de ne pas dévoiler, et en tire la conclusion:

Alez y, sire, De mentir ne soiez honteux:  
 Tuit voir ne sont pas bel a dire<sup>89</sup>.

Quelque corrompue que soit la communication, il peut y avoir certains cas où, ne serait-ce que pour s'assurer de la bienveillance des autres, il est conseillé d'user de la vérité:

Faire semblant d'une chose vouloir  
 Et en derrier ordonner le contraire  
 Ne fait mie les cuers des gens avoir; . . .<sup>90</sup>

Mais avant tout et malgré tout, la vérité est à considérer comme exigence morale:

En tout temps doit homme estre veritable<sup>91</sup>.

De ce point de vue moral, Deschamps exige que l'homme trouve le courage de dire la vérité, et surmonte la peur des conséquences défavorables que pourrait avoir la vérité<sup>92</sup>. L'absence

<sup>81</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 130.

<sup>82</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 126.

<sup>83</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 14 s.

<sup>84</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 15 s.

<sup>85</sup> A propos de l'importance de l'étiquette pour le maintien du train de vie courtois cf. Johan Hui- zinga, *Herbst des Mittelalters*. Studien über Lebens- und Geistesformen des 14. und 15. Jahrhunderts in Frankreich und in den Niederlanden, Stuttgart <sup>11</sup>1975, p. 60.

<sup>86</sup> Deschamps, *Oeuvres*, vol. 2, p. 37 s.

<sup>87</sup> *Op. cit.*, vol. 6, p. 60 s.

<sup>88</sup> *Op. cit.*, vol. 6, p. 59; cf. aussi vol. 3, p. 106.

<sup>89</sup> *Op. cit.*, vol. 3, p. 105.

<sup>90</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 197.

<sup>91</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 197.

<sup>92</sup> *Op. cit.*, vol. 4, p. 117.



de vérité dans la parole peut se manifester sous des formes différentes. Elle apparaît dans le mensonge, la dissimulation, la fausse louange, la médisance et la fausse promesse. Nous allons par la suite aborder rapidement ces actes de la communication verbale. Puisque dans la réalité sociale tout le monde ment, Deschamps conseille de s'adapter au mensonge:

Mais j'aprandray la maniere  
De mentir, puis qu'om me ment.<sup>93</sup>

Toutefois, dans certains cas, le mensonge mène à l'isolation sociale:

Depuis qu'uns homs, de quelqu'estats qu'il soit, [. . .]  
Menteur se fait, son parler n'est que vent,  
Chascun le fuit comme homme decevent; [. . .]<sup>94</sup>

Et du point de vue moral le mensonge reste "grant villenie"<sup>95</sup>, donc chose condamnable.

Comme le mensonge, la dissimulation ou tromperie est la règle à l'ordre du jour<sup>96</sup>. Il faut donc s'y conformer, car "que saige est qui dissimule"<sup>97</sup>. La mauvaise conscience morale se demande par contre

Se je vouloie a droit considerer  
Le temps qui est et les gens du jour d'ui,  
Comment l'en scet faindre et dissimuler [. . .]  
Sera toudis le monde ainsi mauvais?<sup>98</sup>

La fausse louange, comme les faux compliments – Deschamps les voit répandus à travers toutes les couches de la société – font du flatteur un personnage agréable et ne lui apportent que des avantages:

En tous estas ne voy que decepvance,  
Blandir devant, derrier estre ennemis,  
Pour acquerir seignourie ou finance.<sup>99</sup>

Ailleurs Deschamps donne, qui plus est, des exemples détaillés concernant les compliments que l'on peut faire<sup>100</sup>, mais prévient en même temps et dans d'autres textes<sup>101</sup> le prince du danger moral né d'une flatterie non justifiée. En quelque sorte, l'opposé de la flatterie, c'est la médisance – aussi fréquente que la fausse louange. Si vérité, justice, amour, raison et droit se sont perdus, c'est sous l'influence de la médisance.

Se ce temps tient, je devendray hermite [. . .]  
Puis que je voy Malebouche regner.<sup>102</sup>

La médisance engendre jalousie, honte et peur<sup>103</sup>. Sa présence est dénoncée dans la société, certainement aussi utile qu'utilisée, mais provoquant le mal et détruisant le bien, donc à condamner du point de vue moral:

Mieux lui vaulsist ses œuvres regarder,  
Si se tairoit, sanz plus blamer nullui,  
Que li mauvais a nul blame eslever:  
Ceuls s'accusent qui dient mal d'autrui.<sup>104</sup>

La fausse promesse, sorte de mensonge aux yeux de Deschamps, est l'objet d'une condamnation morale particulièrement sévère. Deschamps, dans sa propre vie, fut à plusieurs

<sup>93</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 83.

<sup>94</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 380.

<sup>95</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 404.

<sup>96</sup> *Op. cit.*, vol. 7, p. 233.

<sup>97</sup> *Op. cit.*, vol. 5, p. 38.

<sup>98</sup> *Op. cit.*, vol. 2, p. 40.

<sup>99</sup> *Op. cit.*, vol. 6, p. 110.

<sup>100</sup> *Op. cit.*, vol. 6, p. 118.

<sup>101</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 168.

<sup>102</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 130 s.

<sup>103</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 132 s.

<sup>104</sup> *Op. cit.*, vol. 1, p. 98; cf. aussi vol. 3, p. 364 s.

reprises victime des conséquences de la fausse promesse<sup>105</sup> : Il s'est vu maintes fois retirer rentes et revenus promis. Celui qui tient promptement ses promesses par contre est élevé très haut :

Homs qui promet s'il n'acomplist: il ment,  
 Car chascun scet sa villenie et voit,  
 Puis qu'il puet bien faire l'aquittement;  
 Mais qui promet et acomplist briefment,  
 Chascue le suit, s'a renom proufitable,  
 Chascun lui est au besoing secourable, . . .<sup>106</sup>

Dans notre bref aperçu sur les actes du langage nous avons pu réaliser l'ambiguïté de la position de Deschamps, qui, constatant que le monde est corrompu, conseille l'adaptation à celui-ci, mais exprime toutefois des exigences morales opposées aux lois de ce monde. L'ambiguïté est-elle due au caractère circonstanciel de ses écrits<sup>107</sup>, à sa façon de penser ou aphoristique ou peu systématique? Structure d'ambiguïté certes, mais structure d'ambivalence encore, que l'on peut trouver également dans les maximes et réflexions de La Rochefoucauld. — L'emploi du terme "idéologie", fait par Zumthor à propos des grands rhétoriciens, se référant à un ensemble de "schèmes intellectuels et discursifs remplissant une fonction sociale de légitimation de l'ordre"<sup>108</sup> peut nous être utile pour cerner les deux plans de réflexion chez Deschamps, le premier s'identifiant aux règles mondaines, utiles et pratiquées à la cour, le second s'identifiant à un système de règles morales de provenance chrétienne ou antique, ou encore pour reprendre l'expression concise de Zumthor: le "Bien de la Cour et le Bien de Dieu"<sup>109</sup>, le second étant loin dans la réalité de conférer au premier sa valeur éthique.

On constate donc deux idéologies différentes, la première s'alliant au jeu des cours contemporaines, comme "annonceur et porte-voix de la cour"<sup>110</sup>, la seconde formant l'opposition à partir de textes anciens de la Bible, de l'antiquité et de l'histoire, et soutenant par conséquent un ordre actuellement non existant, se faisant porte-parole des exigences morales de la religion, de l'Eglise même, procurant sa légitimation à une ancienne noblesse qui voyait disparaître peu à peu la place privilégiée qu'elle avait péniblement acquise au courant de l'histoire. L'idéologie professée par Deschamps n'est donc pas aussi homogène, ni aussi clairement au service des princes ou à l'appui du pouvoir qu'on pourrait le penser. Deschamps est en même temps hors de la cour, comme Villon, et à l'intérieur de la cour, comme les rhétoriciens du XV<sup>e</sup> siècle que Zumthor analyse<sup>111</sup>. L'opposition qui se concrétise chez notre rhétoricien, loin de se réfugier dans le signifiant, se forme au niveau du signifié<sup>112</sup>.

Pour terminer, il reste à jeter un coup d'oeil sur la tradition médiévale où il convient de situer Deschamps. Ce que nous avons appelé la description de la société et l'exigence morale, Poirion le dit en d'autres termes quand il distingue satire et sermon<sup>113</sup>. La distinction faite par Boutet et Strubel pour les rhétoriciens du XV<sup>e</sup> siècle entre la littérature de conseil et la littérature de prestige, cette dernière gardant "du prince une image hiératique;

<sup>105</sup> Cf. Hoepffner, *Deschamps*, p. 100 f, 115, 214.

<sup>106</sup> Deschamps, *Oeuvres*, vol. 5, p. 381; cf. aussi vol. 1, p. 127; vol. 5, p. 192 s.

<sup>107</sup> Cf. Hoepffner, *Deschamps*, p. 199.

<sup>108</sup> Zumthor, *Le masque et la lumière*, p. 51.

<sup>109</sup> Cf. *op. cit.*, p. 74.

<sup>110</sup> *Op. cit.*, p. 53.

<sup>111</sup> *Op. cit.*, p. 42.

<sup>112</sup> Cf. par contre à propos des rhétoriciens du XV<sup>e</sup> siècle *op. cit.*, p. 54 s., 278.

<sup>113</sup> Daniel Poirion, *Le poète et le prince*. L'évolution du lyrisme courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans, Paris 1965, p. 229 s.

même quand les écrivains le voient de près"<sup>114</sup> correspondrait dans notre terminologie à deux types stylistiques à l'intérieur de l'exigence morale. Il ne conviendrait pas non plus de se contenter de classer les descriptions sociales de Deschamps dans la tradition de la satire médiévale, rattachant à chaque type, à chaque 'état' "une constellation toujours identique de vices ou de vertus."<sup>115</sup> Ses observations sont bien trop personnelles, bien trop ancrées dans son époque. La tradition médiévale des états du monde par contre connaît, comme le constatent Boutet et Strubel, l'écart entre l'exigence morale et sa réalisation actuelle :

Le plus souvent, la critique des vices veut montrer que ce sont les manquements aux devoirs de chaque ordre et le désir de changer de position dans la société qui sont la cause de tous les maux ; le siècle est mauvais, et chacun doit d'abord songer à s'amender.<sup>116</sup>

Poirion constate le même phénomène à propos de Deschamps, dont la "propagande" veut enfermer chacun dans les limites de son état<sup>117</sup> : "poèmes de serviteurs, poésie de servitude."<sup>118</sup> Les textes sur la chevalerie, énumérant les devoirs, droits et fonctions de celle-ci réglementent la vie des ancêtres du groupe social que vise Deschamps. Mme Stefanie Jauernick nous a donné un aperçu sur le développement historique des conceptions de ce groupe, qui nous permet de retrouver quelques-unes des conceptions mondaines analysées plus haut, par exemple quand Chrétien de Troyes constate dans le *Perceval* : "Qui trop parole, pechié fet"<sup>119</sup>, ou quand R. Lulle exige du chevalier qu'il soit riche pour pouvoir se permettre un train de vie courtois — la courtoisie comme "le parler courtoisement"<sup>120</sup> étant étroitement liés à la chevalerie.

Ici, comme dans beaucoup de textes antérieurs à Deschamps, les règles sociales semblent dérivées des règles morales, la description sociale apparaît comme exemplification des exigences morales de la religion, le plan social de la cour ou celui du chevalier s'alignent idéologiquement sur le plan religieux qui leur sert de base. Par contre, chez Deschamps, on constate une rupture entre le social et le moral, qui chez lui forment deux idéologies différentes. Boutet et Poirion ont raison quand ils soulignent l'intention conformiste et stabilisatrice des rhétoriciens. Deschamps, néanmoins, décrivant une société vivant selon ses propres règles sociales, non fondées sur les règles morales de la religion, montre par là, d'une lumière implicite, non conformiste et destabilisatrice, l'écart réel entre l'état de la noblesse et ses fondements religieux, c'est-à-dire sa légitimation. C'est donc par deux fois que Deschamps se trouve en opposition : Partant du moral il se trouve à l'opposé de sa société actuelle qui manque de moral ; partant du social il retire la raison d'être à une classe qu'il voit vivre loin de sa légitimation morale. En dépit de cette situation il enseigne quelquefois l'adaptation de son public au moral, quelquefois l'adaptation de son public au social, toujours l'adaptation du social au moral (et non pas l'opposé), tout en se résignant devant l'impasse dans laquelle s'engage son enseignement, tout en recommandant la fuite du lieu dans lequel s'exerce son enseignement.

<sup>114</sup> Dominique Boutet — Armand Strubel, *Littérature, politique et société dans la France du Moyen Age*, Paris 1979, p. 228.

<sup>115</sup> *Op. cit.*, p. 200.

<sup>116</sup> *Op. cit.*, p. 117.

<sup>117</sup> Poirion, *Le poète et le prince*, p. 600.

<sup>118</sup> *Op. cit.*, p. 601.

<sup>119</sup> Chrétien de Troyes, *Der Percevalroman. Li contes del Graal*, ed. A. Hilka — G. Rohlfs, Tübingen 1966<sup>3</sup>, vers 1654.

<sup>120</sup> Stefanie Jauernick, *Das theoretische Bild des Rittertums in der altfranzösischen Literatur* (thèse, dactylogr.), Göttingen 1961, p. 121.

## Discussion

*Ludwig Schrader:*

N'étant pas spécialiste du XVI<sup>e</sup> siècle, j'aimerais dire tout d'abord combien je trouve intéressant d'apprendre que jusqu'à un certain degré, la littérature moraliste du XVII<sup>e</sup> siècle a déjà existé au XVI<sup>e</sup> siècle; seulement il faudrait aussi se demander si les deux phénomènes sont vraiment identiques — il y a quand même deux siècles de différence historique. Deuxième question: la réflexion moraliste du XVII<sup>e</sup> siècle est étroitement liée à une forme spécifique, celle de la maxime, de l'antithèse élaborée etc. Est-ce qu'il y a le même phénomène au XVI<sup>e</sup> siècle?

*Christoph Strosetzki:*

Il y a certainement des différences quantitatives entre le XIV<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècles. Ceci tient au fait que la littérature du XVII<sup>e</sup> siècle dans son ensemble est beaucoup plus moraliste, c'est à dire que la discussion sur les normes de la société, chère aux moralistes, se retrouve dans tous les genres littéraires, ce que l'on comprend aisément si l'on songe au poids qu'avaient les normes de l'étiquette pour la différenciation sociale dans la monarchie absolue sous Louis XIV ou Louis XV. En outre il faut tenir compte du fait que, au XVII<sup>e</sup> siècle, la laïcisation de l'argumentation moraliste a progressé. Des ressemblances ne manquent cependant pas; elles sont surtout de nature stylistique, comme par exemple l'antithèse et le caractère aphoristique, et ont leurs racines dans la tradition de la rhétorique.

*Claude Thiry:*

Le sous-titre de ce colloque pourrait être "Du texte à l'homme". En effet, l'élaboration du texte s'effectue partiellement, en l'occurrence, en fonction d'éléments biographiques. Vous les avez évoqués à propos des "fausses promesses". Je crois que l'on pourrait généraliser: l'option moraliste de Deschamps peut s'expliquer en partie par ses nombreuses mésaventures personnelles, de même que son statut d'écrivain le conduit à considérer le "grammairien" comme le pédagogue des princes.

*Dieter Ingenschay:*

J'ai été convaincu, comme M. Schrader, par votre esquisse de l'interrelation entre Deschamps et l'articulation des 'moralistes'. Il me semble que ce parallèle est bien évident entre Deschamps et La Rochefoucauld (ou Vauvenargues), moins apparent entre Deschamps et La Bruyère, et inexistant entre Deschamps et — disons — Pascal ou Montaigne (qui pourtant créent déjà également des formes importantes du discours moraliste). La comparaison me paraît possible, quand les 'moralistes' produisent plutôt la *maxime* que la *réflexion*, puisque Deschamps ne 'moralise' qu'en actualisant des règles de comportement (un "savoir de recette" [Rezeptwissen] dirait la sociologie du savoir). Je suppose que l'analyse de la structure communicative et l'inventaire des actes de langage employés de Deschamps à Vauvenargues ou Joubert pourraient mener à une *typologie* des discours moralistes qui montrerait à côté des influences directes (comme celle de Gracián) le rôle particulier de Deschamps, à savoir celui d'un précurseur. Son importance pour une telle typologie me semble justement résulter de son articulation d'un "savoir de recette" sous forme de la maxime de portée générale qui dépasse le cadre restreint du discours concis et exemplaire (tel qu'il se trouve dans la liste des 'genres courts' chez Jauß).

*Christoph Strosetzki:*

Il me semble évident que chez Deschamps il existe deux niveaux différents: d'un côté l'adaptation, de l'autre côté la critique morale; il en est de même chez La Rochefoucauld, mais aussi dans quelques écrits de La Bruyère et de Pascal. La définition du "moraliste" variera donc selon la perspective de l'analyse et selon les auteurs que l'on voudra réunir sous ce terme.

*Peter Wunderli:*

Vous avez très bien dégagé le statut social des règles données par Deschamps et leur caractère spécifique par rapport aux groupes sociaux: les règles et le savoir sont en rapport plus ou moins direct avec les traits caractéristiques de ces groupes. Or la langue est aussi une institution sociale, et Deschamps l'a très bien vu: il donne des indications assez détaillées sur la façon dont il faut parler. Seulement: Est-ce qu'il vise une norme homogène, unitaire, ou est-ce qu'il y a une différenciation de la norme linguistique comparable à celle des règles sociales extra-linguistiques?

*Christoph Strosetzki:*

La plupart des règles que Deschamps donne et critique concerne la cour; loin de la cour on en est libéré d'elle. Norme du groupe et norme linguistique pragmatique sont ici en corrélation directe, malgré le fait que, du point de vue moral, cette corrélation se voit critiquée. J'ai moins analysé la norme linguistique du point de vue de la sémantique ou de la syntaxe: mais il semble qu'ici la norme, qui p.ex. exige pour tout le monde clarté, brièveté et substantialité, soit homogène et unitaire.